Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 430

Artikel: Le vol du temps
Autor: Stauffer, Gil
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018930

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Le vol du temps

Un mécanicien-outilleur de mes amis m'avait expliqué, en son temps, le comment et le pourquoi du remplacement de certaines vis en acier par des vis en laiton pour le montage d'un outil d'horloger qu'il fabriquait : les vis en laiton lâchaient plus vite, d'où une augmentation sensible des ventes de l'outil en question...
Après l'avoir traité de vieux pourri dégueulasse voleur infâme escroc saboteur profiteur de guerre, sidéré que j'étais par ce qui m'apparaissait comme une trahison et des règles du métier et du client-utilisateur, je finis par comprendre : pris au piège, il ne faisait que suivre un mouvement qui le dépassait largement.
Le hasard me fit rencontrer, plus tard, deux techniciens qui nageaient, un peu malgré eux, dans les mêmes eaux. Le premier, mécanicien, m'expliqua comment il avait été amené à concevoir un mécanisme d'appareil électro-ménager de sorte qu'il réponde à l'étrange norme « faut que ce soit bon marché et pas besoin que ça tienne le coup plus d'une centaine d'heures ». Le second, chauffagiste, me détailla les conséquences, notamment financières, d'un impératif « calcule largement, hein, on peut toujours dire qu'il vaut mieux avoir une grosse marge de sécurité ».
Dans un cas comme dans l'autre, c'était, tout bien considéré, pure escroquerie. Parfaitement légale, courante, profitable, admise, difficilement détectable parce que disparaissant sous une montagne de justifications pseudo technico-économiques.

Méfiance, méfiance

Beuaaarkkk... Depuis lors, je suis devenu méfiant, très méfiant — mais je n'en continue pas moins à me faire avoir, je présume, sans le savoir, régulièrement et comme tout le monde. (Mais si j'étais riche, je ne m'achèterais pas une voiture mais bien un cheval et un tilbury, hé !) Bon.
Je songeais à tout cela en lisant quelques chapitres d'un curieux et attachant bouquin intitulé « Travailler deux heures par jour » (Ed. Seuil) concocté par un groupe d'auteurs baptisé « Adret ».
Oh, certes, l'ouvrage fera gentiment rigoler les économistes et autres phynançologues. Je veux bien admettre qu'il contient des naïvetés, des vœux bien trop pieux et même des gamineries à la sauce française. J'accorde volontiers qu'il patauge parfois dans la théorie larmoyante et ennuyeuse. Qu'il manque de fondements expérimentaux.
Mais il n'en reste pas moins que les auteurs ont fondamentalement et définitivement raison sur un point, central, essentiel : de tous les gaspillages, le plus grave est celui du temps. Parallèlement, les voleurs les plus dangereux sont ceux qui volent, et souvent tuent, le temps.
Le temps des autres.
Et il n'existe aucun, aucun moyen de le récupérer.
Voilà bien un livre que devraient méditer les syndicalistes — ceux-là même à qui le Manifeste 77 donne de l'urticaire.
Mais je ne me fais pas d'illusions : ils ne le liront pas. Le temps, ils ne l'ont pas. Et c'est trop banal, trop futile, trop bête, le temps. Tandis que le pognon, la sécurité de l'emploi, l'indexation, ça c'est quelque chose. Tout le monde sait bien que, contrairement au temps, l'argent ne s'évanouit pas.

Gil Stauffer

PS. A propos des magouilles autour du remplacement de M. Graber : piètre spectacle, mornes acteurs, lugubre scène, accablants jeux de basse-cour. Petitesses et mesquineries. Pour les candidats, une seule règle : *n'être pas...* N'être pas ceci, n'être pas cela. L'élection se jouera donc d'abord sur des *raisons négatives,* des absences, des vides. Des fantoches vont élire un fantôme.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un partenaire à part entière

Ainsi donc, le Grand Conseil vaudois discute de la nouvelle « Loi sur l'Université ».
A ce sujet, j'ai sous les yeux un texte intitulé : *Le Personnel administratif et technique doit être représenté dans les organes de l'Université de Lausanne;* dans lequel je relève ces lignes :
« Dès le 14 janvier (1977), le personnel administratif et technique réuni en assemblée avait unanimement demandé que lui soit accordée une participation effective, équitable, par délégation librement choisie en son sein aux instances de décision des divers échelons de l'organisation universitaire.
» Au cours d'une nouvelle assemblée, le 31 mars, il décidait de se constituer en association et réitérait sa volonté d'être reconnu comme partenaire des autres membres de la communauté universitaire. »
Position semblable adoptée par la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud :
« Il nous apparaît équitable que le personnel, tant administratif que technique puisse lui aussi se faire entendre. Sa contribution à la bonne marche de l'Université n'est plus à démontrer; c'est pourquoi nous nous permettons d'insister pour que le projet à l'examen soit revu sur ce point. » (19 janvier 1977).

Voir Genève...

Position semblable encore défendue par la commission du Grand Conseil genevois chargée d'examiner le projet de loi sur l'Université de Genève :
« L'Université, composée d'adultes, n'a pas de raison objective de refuser la participation. En effet, quel que soit le degré de culture de chacun de ses membres, tous sont en âge d'être responsables d'eux-mêmes et de participer à des responsabilités communes. (...) Les détenteurs du pouvoir — ceux qui ont été nommés à des postes de